



## PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

La VAE permet d'obtenir un titre certifié RNCP ou un bloc de compétences par la reconnaissance de votre expérience professionnelle et/ou personnelle. Pour cela vous devez justifier d'une expérience en lien direct avec le titre visé. Les expériences professionnelles et/ou personnelles prises en compte sont celles acquises au travers d'activités salariées, non salariées et bénévoles en rapport direct avec une certification du Campus Fonderie de l'Image. Le Campus Fonderie de l'Image peut vous accompagner en vue de l'obtention de l'un de ces 3 titres certifiés :

**Designer en Communication Graphique Eco-responsable**  
**Directeur de Création en Design Graphique**  
**Manager Entrepreneurial de projet numérique et stratégie digitale**

### 1<sup>ère</sup> étape - étude de faisabilité

Phase d'accompagnement post recevabilité  
Gratuit

Un entretien téléphonique personnalisé est possible avec notre référente VAE.

**Pascale Saurat-Akir**

**01.55.82.40.82**

[psaurat@campusfonderiedelimage.org](mailto:psaurat@campusfonderiedelimage.org)

Vous serez renseigné sur :

- La démarche de la VAE, sources d'information générales  
<http://www.vae.gouv.fr/>
- Le dispositif et la démarche d'accompagnement proposé par le Campus Fonderie de l'Image
- Les possibilités de financement
- Le référentiel du titre certifié visé.
- Les attendus de la commission de certification (dossier et jury)

### **Identification du titre certifié :**

En prévision de cet entretien avec la référente VAE et pour déterminer votre choix, nous vous proposons un outil d'auto-positionnement simple : vous trouverez dans cet outil la liste des blocs de compétences de chaque titre. Vous pourrez alors comparer vos compétences avec celles requises pour l'obtention du titre visé.

## **Outil d'auto-positionnement**

**Qui ne garantit pas la recevabilité du dossier**

Vous trouverez ci-dessous les blocs de compétences des titres certifiés, vous pouvez donc rapidement vérifier si vous avez les compétences nécessaires pour l'obtention du titre certifié visé.

Les référentiels complets sont téléchargeables

### **Directeur de Création en Design Graphique niveau 7**

<b>BLOC</b>	<b>APPELLATION</b>	<b>J'ai de l'expérience / les compétences</b>
<b>1</b>	Recueillir et exploiter les données d'une veille créative dans le cadre d'un projet de design graphique	
<b>2</b>	Concevoir et déployer une stratégie de communication en design graphique	
<b>3</b>	Piloter une équipe créative autour d'un projet de design graphique	
<b>4</b>	Gérer un projet de design graphique	
<b>5</b>	Promouvoir son activité de directeur de création en design graphique	

## Designer en Communication Graphique Eco-responsable niveau 6

BLOC	APPELLATION	J'ai de l'expérience / les compétences
1	Analyse du projet de communication du client et de ses pratiques écoresponsables	
2	Conception d'un projet de design graphique écoresponsable	
3	Réalisation d'un projet de design graphique écoresponsable	
4	Bloc à valider que si choix Option motion design	

## Manager Entrepreneurial de projet numérique et stratégie digitale niveau 7

BLOC	APPELLATION	J'ai de l'expérience / les compétences
1	Elaboration d'un projet d'entrepreneuriat numérique	
2	Elaboration d'un cahier des charges fonctionnel pour un projet numérique	
3	Conception d'un projet numérique dans une démarche UX Design	
4	Elaboration de la stratégie de communication et de lancement d'un projet d'entrepreneuriat numérique	

### **Faisabilité pédagogique :**

Vous devrez **envoyer votre CV et votre portfolio pour étude.**

Le responsable pédagogique du titre certifié visé émettra un avis sur la faisabilité pédagogique du projet VAE.

### **Validation de l'étude de faisabilité :**

Le responsable pédagogique s'appuiera sur vos documents pour se prononcer sur la faisabilité de votre demande au regard des conditions d'éligibilité.

Nous prendrons contact avec vous pour vous informer de l'avis ou des préconisations du responsable pédagogique.

**Financement de la démarche VAE :** Nous validerons avec vous les modalités financières selon votre choix d'être accompagné ou non.

Si vous souhaitez être accompagné dans votre démarche :

La VAE coûte entre 2200 à 3500 euros selon le niveau du titre choisi et la durée de l'accompagnement qui sera retenue à l'issue de l'entretien avec le responsable pédagogique.

Ce tarif comprend l'accompagnement à la réalisation de votre dossier (aide à l'analyse de votre parcours et de votre activité, explicitation des compétences, méthodologie VAE) jusqu'au passage devant le jury.

<b>Grille tarifaire VAE 2023</b>		<b>Recevabilité 4h</b>	<b>20H</b>	<b>32H</b>	<b>44H</b>	<b>Jury 1h</b>	<b>Forfait</b>
Etude de faisabilité			0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Accompagnement 24 h	Niveau 6	500,00 €	1 200,00 €			500,00 €	2 200,00 €
	Niveau 7	500,00 €	1 500,00 €			500,00 €	2 500,00 €
Accompagnement 36h	Niveau 6	500,00 €		1 800,00 €		500,00 €	2 800,00 €
	Niveau 7	500,00 €		2 000,00 €		500,00 €	3 000,00 €
Accompagnement 48h	Niveau 6	500,00 €			2 300,00 €	500,00 €	3 300,00 €
	Niveau 7	500,00 €			2 500,00 €	500,00 €	3 500,00 €

Si vous ne souhaitez pas bénéficier d'un accompagnement, le tarif sera alors de 500 euros pour le passage devant le jury.

Au cours de votre VAE, vous devrez compléter ces **2 documents** :

- Demande de recevabilité à la VAE, document Cerfa n°12818\*2 (livret 1)
- Dossier de preuves de compétences (livret 2)

L'accompagnement VAE mis en place par le Campus Fonderie de l'Image comprend :

- La demande de recevabilité à la VAE, document Cerfa n°12818\*2 (livret 1)
- Le dossier de preuves de compétences (livret 2)
- Le passage devant le jury ;

## 2<sup>ème</sup> étape - La démarche peut commencer

### **Conventionnement**

Nous élaborerons une convention d'accompagnement après étude du nombre d'heures nécessaires. Un devis sera édité pour le financement, une fois le devis accepté, vous recevrez votre convention financière.

### **DEMANDE DE RECEVABILITE LIVRET 1**

#### **Première étape : Conditions de recevabilité des candidatures**

Le Camps Fonderie de l'Image peut accompagner au remplissage du **livret 1 (Demande de recevabilité à la VAE, Cerfa n°12818\*2)**.

Au cours de cette étape d'élaboration du livret 1, tout candidat peut bénéficier d'informations complémentaires et/ou de conseils de la part du Campus Fonderie de l'Image, sous forme d'entretien en face à face.

Le livret 1 fait état des éléments suivants :

- Description des différents emplois : environnement professionnel, poste occupé, secteur d'activité, missions confiées, actions mises en œuvre
- Diplômes et/ou titres obtenus
- Formations qualifiantes suivies (non diplômantes) en relation avec la certification visée ou pouvant justifier d'un niveau de formation
- Actions de bénévolat ou activités personnelles en relation avec la certification visée.

Les pièces à joindre :

- Diplômes ou titres certifiés
- Attestations de formation
- Eventuelles validations de blocs de compétences

#### **Deuxième étape : Analyse de la demande de recevabilité (document Cerfa, livret 1)**

A partir du Livret 1, la recevabilité est appréciée par le responsable pédagogique. La décision de recevabilité est notifiée par mail au candidat dans un délai de deux mois à réception de son dossier.

#### **Décision de recevabilité**

Si la décision de recevabilité est positive, elle enclenche le démarrage officiel de la démarche de VAE. Le candidat reçoit alors le dossier de validation des compétences (livret 2).

Si la raison de non recevabilité est un dossier incomplet ou insuffisamment précis, le candidat peut compléter son dossier et le déposer à nouveau.

### **Troisième étape : Accompagnement après décision de recevabilité**

Les candidats qui le souhaitent, peuvent bénéficier d'un accompagnement méthodologique pour élaborer leur dossier de VAE. Une convention est alors signée entre le candidat et le Campus.

Le dispositif d'accompagnement repose sur des séances en groupe ou individuel, en présentiel ou en distanciel.

L'accompagnement comprend :

- L'accompagnement à l'élaboration du dossier livret 2
- 2 étapes de bilan intermédiaire
- La préparation à l'entretien avec le jury

Une fois son dossier constitué, celui-ci est transmis à chaque membre du jury pour examen, 3 semaines au plus tard avant la date de jury.

Plusieurs formules sont proposées selon les besoins :

- 4 heures Recevabilité + 19 heures Elaboration Livret 2 +1 heure de jury = 24 heures
- 4 heures Recevabilité + 31 heures Elaboration Livret 2 +1 heure de jury = 36 heures
- 4 heures Recevabilité + 43 heures Elaboration Livret 2 +1 heure de jury = 48 heures

La durée d'accompagnement peut être allongée en cours d'accompagnement selon les besoins et avec accord du candidat.

### **Le nombre d'heures maximum d'accompagnement est 48 heures**

#### **Détail de l'accompagnement**

L'accompagnement comporte :

- Une réflexion approfondie permettant de resituer la demande de certification dans le projet professionnel et personnel du bénéficiaire.
  - Entretien avec dossier
- Un retour sur le parcours : il est demandé de faire un inventaire des expériences professionnelles salariées, non salariées et bénévoles, de choisir avec l'accompagnateur celles qui sont les plus pertinentes par rapport au référentiel du diplôme ou du titre visé.
  - Correspondance de son dossier au référentiel
  - Travail de concertation
  - Ebauche des compétences

- Un entretien d'analyse des activités : les questions de l'accompagnateur doivent permettre de décrire et d'explicitier avec une précision suffisante le contexte des activités et des procédures mises en œuvre par le (la) candidat(e).
  - Correspondance de son dossier au référentiel
  - Confirmation et description des compétences
  - Stratégie d'accompagnement = vers une certification complète ou partielle
  
- Une assistance à la description écrite des activités : présenter dans le dossier, par écrit, les activités décrites oralement. À ce stade, les questions et les remarques de l'accompagnateur permettent d'atteindre le degré de précision attendu par le jury de validation. Cette étape peut aussi s'effectuer à distance (courriel, etc.).
  - Le candidat doit préciser dans les détails : les réalisations, le degré de responsabilité, et de compétences.
  - Réunir des documents réalisés en vue du jury.
  
- Une rencontre avec un professionnel du métier visé par la certification
  
- Une préparation de l'entretien avec le jury : l'accompagnateur expose clairement le déroulement du jury et le type de questions qui pourront être posées au regard de l'expérience. Il prépare à la présentation orale et au développement de certains points de l'expérience du bénéficiaire.
  - Formation à la préparation du jury. Et/ou, le cas échéant,
  
- Une préparation à une mise en situation professionnelle : l'accompagnateur présente les conditions de cette mise en situation professionnelle. Notamment, les moyens matériels qui seront mis à disposition ainsi que les critères d'évaluation.

## Livret 2

Lorsque la demande de VAE est déclarée recevable, le candidat reçoit par mail la trame du dossier d'expérience VAE – Livret 2 et le référentiel de compétences de la certification visée.

Le candidat doit compléter son dossier d'expérience VAE qui sera soumis au jury pour validation.

Il recense les compétences acquises par le candidat tout au long de son expérience professionnelle et personnelle :

- Description des aptitudes à valider
- Compétences et connaissances mises en œuvre pendant les expériences professionnelles ou personnelles
- Éventuellement formations complémentaires

Ce recensement se fait en rapport avec le référentiel de compétences de la certification visée, tous les éléments précisés doivent être soutenus par des

documents de preuves de l'exercice des compétences (production de rapport, mémoire, notes, ...).

L'accompagnement débute dès que la demande de recevabilité a été déclarée recevable et prend fin à la date d'évaluation par le jury.

## Le jury

Un jury est réuni une à deux fois par an entre juin et septembre, en fonction du nombre de candidats.

Les membres du jury analysent le dossier des candidats, avant de les recevoir dans le cadre d'une soutenance individuelle. Cet entretien vise à apprécier la nature des acquis présentés par le candidat et à vérifier s'ils correspondent aux compétences et connaissances exigées par le référentiel du titre visé.

À l'issue de l'entretien individuel, et après concertation entre les membres du jury, une décision est prise de valider tout ou partie du titre certifié.

La notification de la décision est transmise aux candidats, dans un délai de 2 semaines à l'issue de l'entretien individuel.

Les candidats ayant eu une validation partielle peuvent bénéficier d'un entretien individuel afin de les aider à choisir les actions complémentaires à mettre en œuvre.

Le jury s'appuie sur le dossier d'expérience VAE du candidat et sur le référentiel de compétences de la certification visée, pour vérifier que les acquis correspondent aux aptitudes, aux connaissances et aux compétences du titre.

L'évaluation se déroule devant un jury composé au minimum d'1/4 de professionnels et comporte :

- Une soutenance orale
- Un entretien sous forme de questions/réponses.

Le jury délibère ensuite, 3 décisions possibles :

- Validation totale
- Validation partielle
- Refus motivé de validation.

**En cas de validation partielle :** Les compétences ou blocs de compétences sont valides jusqu'au renouvellement du titre par France Compétences.

## Infos pratiques

Vous pouvez déposer votre candidature quand vous le souhaitez, au minimum 6 mois avant les périodes de jury de l'année en cours.

Il faut compter un minimum de 3 mois pour un accompagnement de 24h avec une grande disponibilité.

Il faut plutôt prévoir un minimum de 6 mois si vous êtes en activité.

La séance d'étude de faisabilité est gratuite.

Après la faisabilité, si nous vous accompagnons pour le livret 1, cet accompagnement sera facturé dans un forfait global.

Lors de votre accompagnement vous aurez accès à notre plateforme Net-Yparéo dans laquelle vous pourrez retrouver vos documents de suivi d'accompagnement, planning ...

## Liens utiles

### **Site du gouvernement :**

<http://www.vae.gouv.fr/la-vae>

### **Centre info :**

<https://www.centre-inffo.fr/site-droit-formation/publication-de-loi-marche-du-travail-vers-une-vae-plus-accessible>

### **Synthèse texte de loi :**

[https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=QBlge8z\\_d3pa9\\_1zxA9YUiu1fmt64dDetDQxhvJZNMc=](https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=QBlge8z_d3pa9_1zxA9YUiu1fmt64dDetDQxhvJZNMc=)